

Présentation de l'expérimentation du revenu de base pour les jeunes en Haute-Garonne

En septembre 2021, le président du Conseil départemental de la Haute-Garonne, Georges Méric, a annoncé sa volonté d'expérimenter un revenu de base pour les jeunes de 18 à 24 ans sur le territoire haut-garonnais. Mardi 14 décembre, l'Assemblée départementale adoptera le projet d'expérimentation pour un lancement au 1^{er} mars 2022.

Dans un monde bouleversé par la crise sanitaire et ses conséquences sur le plan économique et social, la précarité des jeunes ne peut plus être considérée comme « transitoire ». Leur exclusion des prestations sociales est devenue un problème de société.

La pauvreté recouvre aujourd'hui des situations très diverses et dépasse les cadres traditionnels du chômage. Les nouvelles formes de précarité nécessitent de corriger les inégalités sociales, au nom de l'équité républicaine.

En expérimentant un revenu de base pour les jeunes, le Conseil départemental porte l'ambition d'élaborer un nouveau modèle de solidarité pour pallier les défaillances du système de protection sociale actuel, et redonner aux jeunes confiance en l'avenir en leur donnant les moyens de se projeter, de se réaliser.

L'objectif est de trouver le point d'équilibre entre la sécurisation des parcours et les effets incitatifs à l'emploi.

Après un travail engagé depuis deux mois avec six chercheurs du Laboratoire interdisciplinaire Solidarités, Sociétés et Territoires (LISST) de l'Université Toulouse Jean-Jaurès, sur la démarche scientifique d'évaluation du projet, l'Assemblée départementale vote l'expérimentation du revenu de base pour les jeunes, mardi 14 décembre.

Ce projet a également fait l'objet d'une consultation avec les partenaires jeunesse du Département et du groupe de jeunes ayant participé à la concertation sur la stratégie jeunesse de la collectivité, engagée depuis 2017.

Le Département de la Haute-Garonne a la volonté d'être un territoire d'expérimentation et d'innovation sociale.

Pour rappel, il milite depuis 3 ans avec 18 autres Conseils départementaux pour la mise en place d'un revenu de base. En l'absence d'une loi d'expérimentation, dont l'Assemblée nationale a refusé de débattre en janvier 2019, le Département de la Haute-Garonne a malgré tout décidé de mettre en œuvre un projet expérimental de revenu de base pour les jeunes, de 18 à 24 ans, qui sont à la fois exclus du RSA et les premières victimes du ralentissement de l'économie.

Le monde a changé et nous ne pouvons plus penser la précarité de la jeunesse uniquement sous le prisme de l'incitation au travail.

Depuis 30 ans, nous ne vivons plus dans une société de plein emploi, où les parcours professionnels sont linéaires. Nous devons nous adapter en changeant de paradigme.

Le Gouvernement, qui a longuement tergiversé sur cette problématique, a accouché d'une souris en proposant un simple « contrat d'engagement » qui n'est rien d'autre qu'un élargissement du dispositif de « garantie jeune ». Ce dispositif s'inscrit dans une logique obsolète de la contrepartie, basée sur la défiance envers les jeunes. Ce n'est pas à la hauteur des enjeux.

A contrario, le revenu de base jeunes que nous souhaitons expérimenter est un revenu de solidarité et d'autonomie. Loin de s'opposer à la valeur travail, ce dispositif part de l'hypothèse que sécuriser les parcours de vie est le meilleur moyen d'ouvrir les possibles et d'assurer une insertion sociale, citoyenne et professionnelle réussie.

déclare Georges Méric,
PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA HAUTE-GARONNE.

Rappel de la proposition de loi de 2018 pour un revenu de base

Les objectifs dégagés il y a trois ans, de la proposition de loi sur le revenu de base sont toujours d'actualité :

- résorber la grande pauvreté et assurer un niveau de vie minimal (revenu d'existence) ;
- réduire le non recours aux prestations sociales (35 % des personnes qui ont droit aux minima sociaux ne les demandent pas et 37 % des jeunes en Haute-Garonne) ;
- réduire la stigmatisation des bénéficiaires de minima sociaux et sortir de la défiance envers les pauvres vus comme des individus en échec ;
- favoriser l'autonomie du projet de vie et l'intégration citoyenne en assurant un minimum de revenu ;
- faciliter le retour à l'activité et à l'emploi.

La proposition de loi de 2018 se fondait sur quatre grands principes :

- 1 Le revenu de base **remplace des allocations** (RSA et prime d'activité) dans un but de simplification.
- 2 Il est **versé automatiquement** pour résorber le non recours et pour neutraliser les décalages temporels entre le moment de la déclaration des revenus et le moment de versement de l'allocation.
- 3 Il n'est **pas conditionné à une recherche active d'emploi** pour ne pas stigmatiser les bénéficiaires.
- 4 Il **garantit un revenu minimum dégressif en fonction des autres revenus d'activité** pour maintenir une incitation à l'activité. Cette dégressivité est la grande différence entre le revenu de base et le revenu universel.

Les caractéristiques de l'expérimentation d'un revenu de base jeunes en Haute-Garonne

- L'expérimentation se déroulera sur une durée de 18 mois à compter du 1^{er} mars 2022.
- Elle porte sur un échantillon de 1 000 jeunes représentatifs des jeunes du territoire et tirés au sort.
- Le montant du revenu de base est fixé à 500 € maximum par mois versés automatiquement. Il est dégressif en fonction des revenus sur le critère du foyer fiscal de référence du jeune.
- Le revenu n'est pas conditionné à la recherche active d'un emploi ou d'une formation.

Il s'agira ainsi d'un véritable « revenu d'existence » qui permettra aux jeunes de faire face aux dépenses du quotidien : se loger, se nourrir mais aussi accéder à la culture. Il sera cumulatif avec les autres dispositifs existants d'aide aux jeunes.

L'expérimentation sera entièrement financée par le Conseil départemental, pour un budget de 9 M€ maximum.

Les jeunes bénéficiaires participeront à l'enquête des chercheurs qui évaluent l'expérimentation.

La démarche scientifique de l'expérimentation

Afin de mener à bien cette expérimentation et d'évaluer les résultats, le Conseil départemental travaille en partenariat avec l'Université Toulouse Jean Jaurès et avec six chercheurs du Laboratoire interdisciplinaire Solidarités, Sociétés et Territoires (LISST) qui accompagnent scientifiquement le projet. Les chercheurs composent un groupe interdisciplinaire en :

- sociologie,
- psychologie du développement de l'enfant et de l'adolescent,
- sociologie de la santé,
- aménagement du territoire et urbanisme.

L'objectif de cette expérimentation vise à évaluer scientifiquement l'impact de ce revenu de base sur la trajectoire de vie des jeunes participants.

Les dimensions suivantes seront notamment analysées : l'insertion dans le logement, l'insertion dans l'emploi, la participation sociale et citoyenne, le bien-être, la santé, le rapport à l'entourage, le rapport aux institutions.

En parallèle, un « groupe témoin » de 1 000 jeunes ne percevant pas le revenu de base sera constitué afin de garantir la valeur scientifique de l'expérimentation.

Des entretiens réguliers seront effectués avec l'ensemble des participants (des deux panels) tout au long de la période d'expérimentation. Les impacts attendus de cette expérimentation se mesurant aussi sur le long terme, l'étude se poursuivra au-delà des 18 mois.

Vers une expérimentation nationale pour changer de modèle

À l'issue de l'expérimentation haut-garonnaise, le Conseil départemental sera en mesure de présenter des résultats consolidés, qui permettront de définir les meilleures conditions de son application à une échelle nationale. Sur cette base de travail, le Département sollicitera une nouvelle fois l'État pour obtenir l'adoption d'une loi d'expérimentation nationale ainsi que la création d'un fonds dédié.

Comparatif entre le revenu de base jeunes haut-garonnais et le contrat d'engagement jeunes de l'État :

	Revenu de base jeunes (Département de la Haute-Garonne)	Contrat d'engagement jeunes (État)
Âge	18 - 24 ans	- 26 ans
Montant	500 € maximum Cumulable avec les autres aides jeunes	500 € maximum Non cumulable avec d'autres aides jeunes
Conditionnalité	Aucune	Programme « intensif » d'insertion de 15 à 20h par semaine minimum. Sous « condition d'assiduité » et d'acceptation des offres de stage, formation ou emploi
Sanction	Aucune	Suspension en cas de refus d'une offre de stage, formation ou emploi
Objectif	Donner les moyens aux jeunes de se réaliser, pour une insertion sociale, citoyenne et professionnelle réussie	Une entrée « rapide » dans l'emploi

Les jeunes haut-garonnais en chiffres

La Haute-Garonne compte 146 163 jeunes de 18 à 24 ans (source INSEE), dont 66,5 % sont scolarisés (94 439 jeunes), 34,5 % ont un emploi (50 492) et 12,8 % sont demandeurs d'emploi. Par ailleurs, 49 % d'entre eux vivent seuls ou en colocation.

Le taux de non recours aux aides existantes pour les jeunes est de 37 % en Haute-Garonne.



@cd.hautegaronne



@HauteGaronne



CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA HAUTE-GARONNE

1, boulevard de la Marquette

31 090 Toulouse cedex 9

haute-garonne.fr